

ment, les collègues que je vois à mes côtés peuvent être contents que cette grande route bétonnée suive la rive du lac où il y a déjà deux chemins de fer de l'Etat et une voie double particulière. Plus tard, sir Adam Beck fera son apparition avec son chemin de fer hydro-électrique—c'est au programme, si je ne me trompe—et le mettra près des autres. Tout de même, il est d'autres endroits de la province d'Ontario qui ont droit à autant de considération que cette région qui sera traversée par cette route Toronto-Kingston. Si nous devons ouvrir des routes nationales dans tout l'Ontario, ou dans tout le Canada, pour le bien des citoyens, n'affectons pas tous nos subsides à une seule route ou à une seule chaîne de grands chemins. Je demanderais de nouveau s'il n'a pas de renseignements à nous donner au sujet de cette route? Combien coûtera-t-elle et quels matériaux emploiera-t-on?

L'hon. M. REID: L'honorable député a parfaitement raison; il a droit à tous les renseignements. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne possède pas de renseignements ici touchant aucune route nationale en particulier. Nos fonctionnaires devraient les avoir eux, mais ils ne les ont pas. Voici ce que je vais faire: A la prochaine séance j'aurai un état de chaque convention faite avec les provinces. C'est ce que j'aurais dû avoir, ce soir. Malheureusement, mes fonctionnaires ne l'ont pas apporté. En attendant, je demande que l'article soit réservé, et, lorsque nous l'examinerons de nouveau, j'aurai tous les détails relatifs à ces divers marchés respectifs. J'espère alors fournir tous les renseignements demandés par mon honorable collègue. Je demande donc que cet item soit réservé et que nous attaquions le suivant.

M. SEXSMITH: Je suis heureux que le ministre réserve cet article. Puisque nous devons voter des crédits pour les routes nationales, nous devrions être munis de toutes les informations et nous devrions nous entendre sur un projet définitif.

Une VOIX: Oui, un projet conservateur.

M. SEXSMITH: Nous devrions adopter une politique bien comprise et ne pas nous contenter de deux ou trois hommes construisant des pistes de Windsor à Halifax. Naturellement, si c'est là l'intention des gouvernements fédéral et provinciaux, s'ils croient que le pays ne pourrait s'en trouver mieux, je ne puis que protester.

[M. Sexsmith.]

Mais, si nous devons consacrer des millions aux routes nationales, que l'on nous dise comment et où ils seront employés, et combien par mille on dépensera.

M. CASGRAIN: En 1912 ou 1913, sous le ministère précédent, on a essayé de faire adopter une loi relative aux routes nationales, mais elle a été rejetée par le Sénat. L'opposition de cette époque était d'avis que ce n'était qu'un projet de favoritisme, et que le Gouvernement s'en servirait pour influencer le collège électoral aux élections suivantes. La loi actuelle, adoptée en 1918, n'est pas tout à fait rédigée dans les mêmes termes, mais elle accorde des subventions dans le but d'aider aux provinces qui veulent améliorer leurs routes nationales. Je ferai respectueusement observer au ministre que si, d'après lui, les routes des diverses provinces ont besoin d'amélioration, les subventions pour venir en aide à ces routes ne devraient pas être accordées de cette façon générale, mais sous forme d'une augmentation de subventions aux provinces. Je prétends qu'avec sa politique actuelle, le ministre essaie tout simplement de garder une main-mise sur les provinces qui reçoivent une subvention, et que, tôt ou tard—probablement plus tôt que plus tard—il s'efforcera d'influencer ou de diriger ces gouvernements. Je vous le demande, qui, mieux que le département provincial créé dans ce but peut entreprendre l'amélioration des grandes routes provinciales? Cela est vrai surtout de la province de Québec dont l'administration des grandes routes a été couronnée d'un succès aussi signalé.

Je suis d'avis que nous nous éloignons de l'esprit de la constitution quand nous nous permettons de voter l'argent du pays de cette façon. Si le Gouvernement veut augmenter la subvention il devrait le faire régulièrement, c'est-à-dire en augmentant les subsides des provinces. Il n'y a pas de doute que le sentiment provincial qui existait avant la Confédération et auquel nos pères tenaient tant se généralise de nos jours. Le premier ministre de la province de Québec, l'honorable M. Taschereau, dans un discours récemment prononcé à Montréal, protestait contre l'empiètement du gouvernement fédéral sur les privilèges des provinces en matière des chemins et routes, de l'instruction technique, de la santé publique et autres. Pour ma part, je verrais avec répugnance un tel vote d'argent à moins qu'il fût sans restriction et eu égard aux droits constitutionnels des provinces.